

UFR STAPS Lyon 1

www.ufr-staps.univ-lyon1.fr

Sur les réseaux sociaux !



+

+



Université Claude Bernard Lyon 1



STAPS Lyon 1



DEUST APN PROMO 2024

RENTRÉE
2ND SEMESTRE



Université Claude Bernard Lyon 1



STAPS Lyon 1

POINT ADMINISTRATIF SAISON ESTIVALE - RAPPEL

- **Cet été (à l'exception des annualisés escalade) vous serez dans une structure différente de celle de cette hiver afin de travailler dans votre bivalence (voile, EV, VTT, escalade) ou une activité sportive liée au DEUST APN.**
- **La structure estivale + vos missions doivent être validées en amont par le responsable de votre bivalence qui peut se réservé le droit de refuser votre proposition.**
- **Vous devez avoir un tuteur.trice professionnel.le dans votre structure estivale qui sera chargé.e de vous accompagner et de vous évaluer.**
- **Les étudiants qui ne sont pas apprentis (donc en formation initiale) ne pourront pas être en stage cette été, uniquement en CDD.**



POINT ADMINISTRATIF SAISON ESTIVALE - DÉMARCHES

- **Une fois la structure estivale trouvée et validée, vous devez compléter & signer avec votre tuteur.trice de cet été une convention pédagogique de mise en situation professionnelle. Cette convention doit m'être retournée par mail pour validation avant le 25 juin 2025 dernier délai à deustapn@univ-lyon1.fr**
- **Le modèle vous sera envoyé par mail.**
- **Pour les étudiants non-apprentis en formation initiale: la convention doit être accompagnée d'une copie de votre CDD de cet été. Si vous n'avez pas encore votre contrat, transmettre une promesse d'embauche.**
- **Pour les apprentis hors IDWANE: la convention doit être accompagnée d'une copie de la convention tierce entreprise complétée et signée.**

POINT ADMINISTRATIF SAISON ESTIVALE - DÉMARCHES

- **La convention tierce entreprise ou de mise à disposition est une convention que doivent compléter & signer votre structure hivernale ET estivale lorsque vous êtes apprenti.e (hors IDWANE). Elle régie les modalités de votre accueil dans la structure estivale.**
- **Une fois complétée et signée elle doit être transmise au CFA FORMASUP pour validation: alternance@formasup-arl.fr en mettant deustapn@univ-lyon1.fr en copie.**
- **La mise en place de cette convention est obligatoire.**

POINT ADMINISTRATIF SAISON ESTIVALE - DÉMARCHES

- Suite à votre stage de bivalence de mai votre responsable vous validera (ou non) vos EPMSP (Exigences Minimales Préalables à la Mise en Situation Pédagogique). **Ce document atteste que vous êtes en capacité d'animer & d'encadrer cet été.**
- **Vos EPMSP vous seront transmises par mail après votre stage. Ils sont valables pendant toute la durée de la formation, ne les perdez pas!!**

POINT ADMINISTRATIF SAISON ESTIVALE - DÉMARCHES

- Une fois que vous aurez vos EPMSP et votre convention pédagogique complétée & signée, vous devrez vous déclarer comme éducateur.trice stagiaire sur le site: <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/>
- **CETTE DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE ! Vous ne pouvez pas travailler cet été tant qu'elle n'aura pas été effectuée.**
- **Un tutoriel vous sera envoyé par mail, merci de le lire attentivement.**



POINT ADMINISTRATIF SAISON ESTIVALE - DÉMARCHES

■ Si vous êtes apprenti.e IDWANE:

- ✓ Convention pédagogique
- ✓ EPMSP

■ Si vous êtes apprenti.e HORS IDWANE:

- ✓ Convention pédagogique
- ✓ EPMSP
- ✓ Convention tierce entreprise

■ Si vous êtes en formation initiale:

- ✓ Convention pédagogique
- ✓ EPMSP
- ✓ Copie de votre CDD de cet été

